

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
RUE DE LA COMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Partenariat forum 2021 : autorisation de signer un contrat de partenariat type avec des partenaires externes de l'enseignement supérieur et le lycée Honoré d'Urfé afin d'assurer une participation aux frais généraux de l'organisation du forum de l'enseignement supérieur (année 2020-2021)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
CAMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 23

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM 23 lycée Honoré d'Urfé : type 33 : affectation crédits globalisés / réajustement budget taxe d'apprentissage/SRH /ALO / affectation don coopérative.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
MPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

don coopérative : acceptation par le lycée Honoré d'Urfé d'un don de la coopérative du lycée Honoré d'Urfé pour le financement d'aides exceptionnelles affectées au service vie de l'élève d'un montant total de 500€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
RUE DE LA PASSERIE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fonds sociaux procédure utilisation 2020-2021

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

fonds sociaux procédure : validation de la procédure d'utilisation des fonds sociaux pour le lycée Honoré d'Urfé pour l'année scolaire 2020-2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU 2021 : tarifs d'hébergement et de restauration

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Validation des tarifs d'hébergement et de restauration pour le lycée Honoré d'Urfé pour l'année civile 2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
RUE DE LA COMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à REGION AUVERGNE RHONE-ALPES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Auvergne Rhône-Alpes : approbation du montant de la participation financière facultative de 25 € demandée par élève pour chaque sortie scolaire en Région Auvergne Rhône-Alpes pour des élèves d'Histoire des arts dans le cadre de leur formation au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
RMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS-VERSAILLES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris Versailles : approbation du montant de la participation financière facultative de 200 € demandée par élève pour un voyage scolaire à Paris pour des élèves de 2e et 1ères histoire des arts dans le cadre de la découverte de Paris Versailles au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Parcours Emploi Compétence

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes : 5 Quotité de travail : 20 heures Mission confiée : entretien

Rémunération : SMIC horaire Origine du financement : ETAT/REGION

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
RUE DE LA PASSERIE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BALAZUC , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Balazuc (Ardèche) : approbation du montant de la participation facultative de 100€ demandée par élève pour un voyage scolaire à Balazuc (Ardèche) dans le cadre de la découverte des bio industrie (année scolaire 2020-2021).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Hébergement internat : autorisation de signer une convention cadre d'hébergement entre d'autres établissement d'enseignement ou de formation et le lycée Honoré d'Urfé pour assurer l'accueil et l'hébergement à l'internat du lycée Honoré d'Urfé d'élèves ou de stagiaires en scolarité dans d'autres établissements .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Forum-lycées 2021: autorisation de signer une convention type avec des lycées du centre et du sud de la Loire et le lycée Honoré d'Urfé afin d'assurer l'organisation du forum de l'enseignement supérieur (année scolaire 2020-2021).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU 2021 : taux de participation du SRH

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Validation des taux de participation du SRH (Service Spécial de Restauration et d'Hébergement) aux charges communes de fonctionnement , exercice 2021 , pour le lycée Honoré d'urfé .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Ensemble orchestral contemporain : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre le lycée Honoré d'Urfé et l'ensemble orchestral contemporain dans le cadre d'un projet pédagogique du Rectorat sur le "projet missing 2 le temps d'une partie" au cours de l'année scolaire 2020-2021 .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2020
Numéro de la DBM : 3
Budget d'origine :
Budget primitif : []
Budget annexe : [X] Intitulé : DBM 3 GRETA DE LA LOIRE
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

GRETA DBM 3 : prélèvements sur fonds de roulement à hauteur de 45000€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA : changement échelon

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA: BLED Rémy, formateur au GRETA de la Loire (en contrat CDD à 50%) changement d'échelon par avancement à l'ancienneté au 12/11/2020 (INM 389).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA : augmentation de quotité de service

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA : BOIS Céline, formatrice au GRETA de la Loire (en contrat CDI à 80%) augmentation de quotité à 100% à compter du 01/09/2020 jusqu'au 31/12/2020 (INM 431).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20-1

Annule et remplace l'acte n° 20 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 DESCOMBES Thierry : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et DESCOMBES Thierry , intervenant jury/TP , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA : renouvellement de CDD

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA: DUPUY Ghislaine, formatrice au GRETA de la Loire (en contrat CDD à 100% du 01/02/2020 au 30/10/2020) renouvellement de CDD à 100% à compter du 01/11/2020 jusqu'au 31/08/2021) sous réserve d'activité (INM 425).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22-1

Annule et remplace l'acte n° 22 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 UDSP : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et l'UDSP de la Loire , intervenant jury/TP , pour la mise en place d'une formation en secourisme au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA LOT 145 : autorisation de signer une convention de groupement solidaire entre le GRETA LOIRE et le GIPAL et le GDL pour la mise en place du "Marché AFC 2020 Lot 145 – COMMERCE

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA IFRA : autorisation de signer une convention de groupement solidaire entre le GRETA de la Loire et l'IFRA pour la mise en place du marché OFIL n°19 formation linguistique 2019-2021 lot 30 dans le cadre de la formation continue .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 1 Quotité de travail : 100% Mission confiée : ADM GESTION

Rémunération : INM 326-445 Origine du financement : GRETA LOIRE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 16

Contre : 0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA CFA achat matériel : autorisation de signer une convention type entre le GRETA de la Loire et les lycées de la Loire partenaires pour l'achat de matériel pour les élèves en apprentissage .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 27-1

Annule et remplace l'acte n° 27 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 JAY Sophie : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et JAY Sophie , formatrice , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 28-1

Annule et remplace l'acte n° 28 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

GRETA 2020 GRANDPIERRE Thierry : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et GRANDPIERRE Thierry , formateur , pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA DABM 2020: autorisation de signer une convention de partenariat entre le GRETA de la Loire et le GIPAL FORMATION pour assurer le fonctionnement du DABM (Dispositif Académique Bilan Mobilité) pour l'année 2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

CEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU : IMP 2020-2021

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LHU IMP 2020-2021 : validation de la liste des Indemnités pour Missions Particulières pour les personnels enseignants pour l'année scolaire 2020-2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU : rapport pédagogique

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LHU rapport pédagogique 2020 : validation du rapport pédagogique du lycée Honoré d'Urfé pour l'année 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA BUREAU VERITAS : autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et BUREAU VERITAS pour la mise en place d'une formation au GRETA de la LOIRE dans le cadre de la formation continue (année 2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA : frais de déplacements

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA frais de déplacements: validation des conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement pour les personnels du GRETA de la Loire pour l'année civile 2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 29/09/2020

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ENGIE UGAP 2020 : validation d'un rattachement au marché UGAP électricité 2 (18U003-lot 11) pour la fourniture d'électricité des installations du bâtiment A en restructuration pour le lycée Honoré d'Urfé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU : semestrialisation

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

LHU semestrialisation : validation de la modification de l'organisation de l'année scolaire 2020-2021 pour le lycée Honoré d'Urfé par le remplacement pour le cycle terminal de la trimestrialisation par la semestrialisation

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	13
Contre :	8
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU : organisation classe de 2e

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 29/09/2020
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

LHU organisation classe de 2e : validation de la modification de l'organisation de l'année scolaire 2020-2021 pour le lycée Honoré d'Urfé par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la classe de 2e .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	16
Contre :	4
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0